

FIP Entreprises de Régions

Profitez de toute l'expertise d'AGF Private Equity pour investir dans notre fonds d'investissement de proximité dédié aux sociétés régionales de croissance et bénéficiez d'une fiscalité attractive tout en prenant en compte un risque en capital.

Favorisez
le développement
de 4 régions
françaises



Bénéficiez
d'une fiscalité
attractive tout en
prenant en compte
un risque en capital



Ile-de-France
Bourgogne
Rhône-Alpes
et Provence-Alpes-
Côte d'Azur



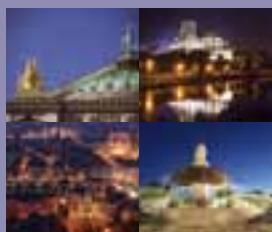
25%
de réduction
d'impôt

Vos avoirs seront bloqués 7 ans minimum
soit jusqu'au 31 décembre 2016, et éventuellement
11 ans maximum si la société de gestion décide de
proroger le Fonds jusqu'au 31 décembre 2020.



Avec le FIP Entreprises de Régions, vous contribuez à la croissance économique régionale tout en acceptant un risque de perte en capital.

En investissant dans le **FIP Entreprises de Régions**, vous profitez sur le long terme de l'évolution de secteurs à potentiel de croissance : la santé, l'environnement et les technologies de l'information. Vos avoirs seront bloqués pendant 7 ans minimum soit jusqu'au 31 décembre 2016 (et éventuellement 11 ans maximum si la société de gestion décide de proroger le Fonds jusqu'au 31 décembre 2020).



Investir dans le FIP Entreprises de Régions, c'est favoriser :

- le potentiel de sociétés de croissance
- dans quatre régions dynamiques : Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur
- avec un portefeuille réparti principalement dans 3 secteurs d'activité porteurs : la santé, l'environnement et les technologies de l'information

Le FIP Entreprises de Régions est un fonds qui vise à investir dans des sociétés généralement non cotées et établies dans les régions Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. 60% de l'investissement au minimum est réalisé dans des sociétés de croissance établies dans ces régions, principalement dans les secteurs de la santé, de l'environnement et des technologies de l'information. Le solde, de 40%, est investi en OPCVM monétaires, obligataires et actions cotées ou non cotées répondant chaque fois que possible aux critères de développement durable. La gestion de cette partie de l'actif est confiée à la société Tocqueville Finance.

Notre force : une sélection rigoureuse des entreprises

L'équipe d'investissement d'AGF Private Equity est très sélective dans le choix de ses investissements : seulement 2% des dossiers présentés font l'objet d'un financement en capital.

Une diversification des critères de sélection

AGF Private Equity sélectionne les sociétés dans lesquelles le FIP Entreprises de Régions va investir en fonction :

- de la qualité des équipes dirigeantes,
- du potentiel de valorisation des investissements sur le long terme,
- de la capacité d'innovation et de croissance de l'entreprise,
- de la stratégie de développement,
- du respect des critères liés au développement durable : à savoir intégration des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans la décision d'investissement. Les entreprises sélectionnées sont évaluées selon des critères permettant d'apprécier leur comportement vis à vis de leurs collaborateurs, clients/fournisseurs, environnement, collectivité et leurs actionnaires,
- des perspectives d'évolution du marché concerné,
- du secteur d'activité : principalement les 3 secteurs à forte valeur ajoutée potentielle suivants : la santé, l'environnement et les technologies de l'information.



Avertissement

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) ans minimum et jusqu'à onze (11) ans si la société de gestion décide de proroger le Fonds (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement). Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Une fiscalité très avantageuse dès la première année en contrepartie de votre investissement sur 7 ans minimum pouvant aller jusqu'à 11 ans si la société de gestion décide de proroger le Fonds

Le FIP Entreprises de Régions vous offre une réduction d'impôt, égale à 25 % de votre versement (souscription + droits d'entrée).

	Personne seule	Couple soumis à imposition commune
Investissement maximal ouvrant droit à réduction d'impôt	12 000 €	24 000 €
Réduction d'impôt obtenue	3 000 €	6 000 €

Des plus-values exonérées

En plus du potentiel de croissance à long terme et de la réduction d'impôt acquise la première année, les produits et les plus-values perçus sont exonérés (hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux) au-delà de 5 ans de détention des parts.

Cependant vous devez conserver vos parts pendant un délai minimum de 7 ans (blocage des demandes de rachats jusqu'au 01/01/2017 sauf exceptions légales) jusqu'à 11 ans sur décision de la société de gestion.

Les 5 clés d'un investissement prometteur sur 7 ans minimum (soit jusqu'au 31 décembre 2016) et jusqu'au 31 décembre 2020 si la société de gestion décide de proroger le Fonds

Un potentiel de croissance. Tout en prenant en compte un risque en capital, vous réalisez des investissements dans des secteurs porteurs : santé, environnement et technologies de l'information.

Une diversification du portefeuille. Vous accédez à des actifs peu liquides, non disponibles sur les marchés cotés.

Une fiscalité très attractive. La première année, le FIP donne droit à une réduction d'impôt égale à 25% de votre versement en contrepartie d'un investissement à long terme (7 ans minimum et jusqu'à 11 ans si la société de gestion décide de proroger le Fonds).

Une contribution au potentiel de croissance économique de nos régions. Vous favorisez la création d'emplois et le développement d'entreprises de croissance dans les régions Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un accompagnement de qualité. Vous bénéficiez du savoir-faire d'AGF Private Equity et de son équipe spécialisée dans l'investissement en sociétés de croissance.



Profitez d'une expertise de premier plan avec AGF Private Equity, Société de Gestion partenaire de la croissance des entreprises

AGF Private Equity a été créée en 1997. Membre du groupe Allianz, l'une des plus dynamiques institutions financières en Europe, elle gère aujourd'hui 2,6 milliards d'euros.

Avec AGF Private Equity, vous bénéficiez du savoir-faire d'un des principaux acteurs de l'investissement en sociétés de croissance en France avec plus de 500 millions d'euros gérés via 20 fonds d'investissement destinés aux investisseurs particuliers et institutionnels.

Son équipe de professionnels de l'investissement dispose d'une forte expertise notamment dans les secteurs de la santé, de l'environnement et des technologies de l'information.

Avec un apport moyen initial de 2 millions d'euros par société pour des prises de participation non majoritaires en capital, AGF Private Equity partenaire de la croissance des entreprises dispose d'une forte capacité d'investissement pour compte de tiers qui lui permet de saisir des opportunités et de construire un portefeuille diversifié principalement non coté.

AGF Private Equity a reçu, le 30 mars 2009, le prix de la meilleure équipe d'investissement 2008 décernée par la revue Capital Finance..

Bénéficiez du savoir-faire de Tocqueville Finance, en charge de la gestion de la part de l'actif non investie en sociétés régionales

Tocqueville Finance est une société de gestion de portefeuille de droit français. Son siège social est situé 8, rue Lamennais, 75008 - Paris. (www.tocquevillefinance.fr)

En qualité de société de gestion agréée, Tocqueville Finance fournit le service de gestion de portefeuille pour compte de tiers, sous forme de portefeuilles collectifs (OPCVM Actions ou Diversifiés) ou individuels (Mandats).

Spécialiste de la gestion Actions, Tocqueville Finance gère 1,5 milliard d'euros et emploie 60 salariés à Paris, Lyon et Genève.

AGF Private Equity a délégué à Tocqueville Finance la gestion de la part de l'actif non investie en sociétés de croissance régionales. Cette part de l'actif (moins de 40% du fonds) sera investie en parts ou actions d'OPCVM monétaires et obligataires ou produits assimilés ou en parts ou actions d'OPCVM diversifiés, en actions, ou titres cotés.



Date limite de souscriptions : 31/12/2009 sauf clôture anticipée (si 50 millions d'euros de total de souscription, après information des établissements commercialisateurs).

Minimum de souscription : 4 parts de 500 € soit 2 100€ (y compris les droits d'entrée).

Valeur nette de la part à l'origine : 500 €.

Durée : la durée initiale de 8 ans est prorogable 3 fois par période successive d'une année sur décision de la Société de Gestion.

Rachat : possible à compter du 01/01/2017 moyennant des frais de sortie de 3%. A compter du 01/01/2018 les rachats sont exonérés de frais de sortie. Rachat possible avant le 01/01/2017 uniquement dans les cas prévus par la loi : invalidité, décès ou licenciement du porteur ou de son conjoint. Rachats de parts entières uniquement. Aucune demande rachat ne sera recevable

pendant la période de liquidation du Fonds. La Société de Gestion informera les porteurs de parts en cas de blocage des rachats.

Cessions : le souscripteur peut librement céder ses parts. Le prix est fixé d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur. Si la cession intervient avant 5 ans, elle entraînera la remise en cause de la réduction d'impôt pour le souscripteur initial (sauf exceptions) et les produits et plus-values éventuels ne seront pas exonérés.

Réduction d'impôt : la première année, la réduction d'impôt est égale à 25 % de l'investissement (y compris droits d'entrée), dans la limite d'un versement de 12 000 € pour une personne seule et 24 000 € pour un couple soumis à l'imposition commune.

Produits et Plus-values exonérées d'impôt au-delà de 5 ans de détention.

Valorisation : semestrielle, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Un rapport de gestion est personnellement envoyé au porteur chaque semestre. Le premier rapport de gestion sera adressé sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Société de Gestion : AGF Private Equity est spécialisée dans l'investissement en sociétés de croissance en France.

Frais annuels (ou forfaitaires) de fonctionnement du fonds (nets de taxe ou TTC)

Typologie des frais	Assiette	Taux barème
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum	Montant des souscriptions	5,99% maximum TTC pouvant être prélevé sur une base annuelle
Frais de constitution du Fonds	Montant des souscriptions	1,196% TTC maximum (montant des frais réels supportés pour les besoins de la constitution du Fonds)
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	Actif net du Fonds	Taux estimé : - 1,80% TTC / an pour les 2 premiers exercices, - 0,60% TTC / an pour les exercices suivants.
Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement	Actif net de l'OPCVM sous-jacent	Taux maximum compris entre 0,50% et 2,50% TTC selon la classification de l'OPCVM sous-jacent



Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter votre interlocuteur privilégié :



AGF Private Equity

3, boulevard des Italiens - 75113 Paris Cedex 02 - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 000 000 euros
414 735 175 R.C.S Paris - Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 97-123 - Siège social : 87, rue de Richelieu 75002 Paris

Document non contractuel - Notice et règlement agréés par l'AMF disponibles auprès de votre conseiller sur simple demande.

www.agfpe.com



AGF Private Equity est une filiale du Groupe Allianz.